



# Coronavirus

Suite à la réunion du CSSCT, du 16 Mars 2020 à 14h00, l'entreprise nous a rappelé les règles d'usages pendant cette période de pandémie.

Nous tenons à pointer certaines situations qui sont pour nous problématiques. Nous savons que le virus est contagieux avant l'arrivée des premiers symptômes. Ce dernier se transmet par contact (poignées de mains, bises) ou par micro gouttelettes générées par les toux ou éternuements.

Nous sommes dans notre usine habituellement confinés du fait de la nature de notre activité. Nous avons remonté à notre direction les difficultés du respect de la règle des 1 mètre d'écart entre chaque personne.

Ce dernier point n'est pas respecté :

- Quand nous avons besoin de parler dans un milieu bruyant comme les ateliers de production.
- Lors de la rotation des équipes dans le bâtiment d'accueil.
- Pendant les lavages des machines en impression.
- Quand un margeur en forme un autre.
- Quand les opérateurs mettent les planches dans les séchoirs en taille douce.
- Lors du dépilage des séchoirs.
- Et dans pleins d'autres situations...

Les outils de productions ne sont pas désinfectés entre chaque roulements (boutons machine, claviers et souris, outils qui passent de mains en mains, chariots élévateurs, etc.)

Cette liste n'est pas exhaustive. La contagion du virus doit être freinée par tous les moyens et le plus tôt possible.

Le télétravail n'est pas compatible avec tous les métiers.

Notre employeur a une obligation de prévention des risques auxquels sont exposés les travailleurs qui est règlementée par les articles L.4121-1 et suivants.

Nous demandons à la direction des mesures plus concrètes :

- Mise à disposition de masque et de gel sur les postes de travail
- Pas de chevauchement entre les équipes.
- Un temps entre les roulements consacré à la désinfection du poste de travail et des outils.
- L'arrêt des outils de production pendant les passages consignés.
- La fermeture du restaurant d'entreprise.
- Faciliter les accès pendant les prises et fins de service quand cela est possible. (Sas portes, lecteurs biométriques)

Le syndicat C.G.T Oberthur Fiduciaire.

Fait à Chantepie, le 16 Mars 2020.